

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 3/86

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de

Monsieur Karl-Friedrich SCHEUFELE, de nationalité allemande

Municipal responsable: M. Marc JACCARD

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Karl-Friedrich SCHEUFELE a demandé à la Municipalité de Prangins d'être agréé comme bourgeois de notre Commune. Sa demande a été examinée conformément aux dispositions du règlement communal en la matière, du 8 mars 1984.

Karl-Friedrich SCHEUFELE est né le 05.02.1958 à Pforzheim. Ainé d'une famille de 2 enfants, il a été élevé par ses parents à Pforzheim. Il fréquente les classes primaires et secondaires de cette ville et, dès le mois de septembre 1973, il poursuit ses études à l'Ecole internationale à Genève; il étudie les langues anglaise, française, les mathématiques, le dessin, l'art, la biologie, et obtient son baccalauréat. Agé de 19 ans, il commence un apprentissage de bijoutier chez M. Weber, rue de la Pécherie, à Genève; du fait qu'il s'agit d'un apprentissage accéléré, il ne reçoit pas de certificat de capacité à la fin de sa formation. En 1980 et pendant un an, il suit des cours H.E.C. à l'Université de Lausanne; dès 1981, il collabore activement à la direction de l'entreprise familiale, la maison "Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie S.A.", à Meyrin, fabrique de montres et bijoux de haut de gamme.

Au sein de cette entreprise, Karl-Friedrich SCHEUFELE s'occupe du "marketing", de la vente, du développement, du produit, et de la publicité. il est intéressant de relever que "Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie S.A." exporte le 85% de sa production dans 40 pays différents, a ouvert des bureaux aux U.S.A. et en France, et a des agents dans le monde entier.

L'intéressé, célibataire, occupe une dépendance de la Villa Ste-Marie à Prangins; il vit seul dans cette petite villa, dont il est propriétaire.

Le requérant est de confession protestante, non pratiquant.

Il parle et écrit l'allemand (langue maternelle), le français, l'anglais, et a suivi des cours intensifs d'Italien.

Le candidat attache beaucoup d'importance à sa forme physique; il pratique divers sports (course à pied, ski, ski nautique, voile, bateau à moteur rapide, natation) et occupe ses rares loisirs par le dessin-artistique, la musique, la lecture.

M. SCHEUFELE s'intéresse à la politique économique suisse et étrangère; sur le plan local, il aimerait voter sur des sujets qui l'intéressent, mais ne se dit pas attiré par un parti politique en particulier.

Il déclare ne pas être réfractaire à l'idée de devoir accomplir un service militaire, et être prêt à faire une école de recrues. Très pacifique, il admet cependant que tout pays doit pouvoir se défendre.

Habitant depuis plus de 10 ans en Suisse, le candidat est au bénéfice d'un permis d'établissement C. Il a de nombreuses relations entre Genève et Lausanne. Il se plaît en Suisse, se sent Suisse, et respecte nos us et coutumes. Il fait partie de plusieurs clubs, notamment le Vétéran-Car Club de Suisse romande, et est membre du Club de Bonmont. S'il est peu connu à Prangins, cela tient au fait qu'il travaille à Genève, et d'autre part, à l'éloignement de la propriété Scheufele, en dehors de l'agglomération, à proximité du lac.

M. SCHEUFELE est inconnu de l'office des poursuites. Son casier judiciaire est vierge.

M. SCHEUFELE ne voit dans sa demande aucun motif chiffrable; étant à la tête d'une entreprise suisse de renom, il trouve logique qu'elle soit dirigée par un Suisse.

En conséquence, après l'avoir rencontré, la Municipalité, unanime, a décidé de vous proposer d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Karl-Friedrich SCHEUFELE et vous propose de fixer, en application des dispositions de l'art. 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins, à Fr. 9'750.— la finance de cette agrégation, montant admis par le requérant.

Nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt, le candidat présentant toutes les garanties voulues. C'est pourquoi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 3/86 relatif à la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Monsieur Karl-Friedrich SCHEUFELE,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Monsieur Karl-Friedrich SCHEUFELE.

2/ de fixer à Fr. 9'750.- la finance d'agrégation, selon l'art. 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 7 avril 1986, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Jaccard

Le sporétaire

Badel